

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 8–11 février 2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Point 1 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2010/1/2

28 janvier 2010

ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2010. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Ceux-ci restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi parmi l'une des listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut aussi désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil, **pour examen**, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. *Rapports annuels*

➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2009

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (2004/EB.A/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil **pour approbation**.

5. *Questions de politique générale*

- a) Politique du PAM en matière de divulgation de l'information—*retiré*
- b) Mobilisation des ressources adaptée à un environnement en mutation

Ce document, soumis **pour examen**, expose la stratégie de mobilisation de fonds du PAM pour 2009-2011 dans un contexte marqué par le déclin des réserves alimentaires, la flambée des prix des denrées et l'émergence de nouveaux mécanismes de mise en œuvre et de financement de l'aide internationale. Cette stratégie, qui s'aligne sur le Plan stratégique du PAM pour 2008-2011, dégage les approches qui permettront au PAM de satisfaire ses besoins de financement de manière efficace et efficiente. Il s'agit de dresser le bilan des progrès accomplis dans l'intervalle et de recenser les



enseignements tirés et les nouvelles perspectives afin de s'en servir pour mieux cadrer et mieux orienter les activités de mobilisation des ressources menées par le PAM.

c) Rôle du PAM dans le système d'assistance humanitaire

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a demandé que lui soit soumis pour examen, à sa première session ordinaire de 2010, un document sur le rôle du PAM dans le système d'assistance humanitaire. Comme il a été demandé, ce document s'attachera à décrire la place du PAM au sein du système d'action groupée, le rôle des coordonnateurs de l'action humanitaire, l'utilisation par le PAM des mécanismes de financement communs et sa participation au Dispositif mondial d'aide humanitaire. Le document est présenté **pour examen**.

d) Mise en oeuvre du cadre de résultats stratégiques du PAM (2008–2013): Premier bilan et perspectives*

Le Cadre de résultats stratégiques est l'un des piliers du cadre de gestion des résultats et du cadre d'obligation redditionnelle du PAM. Il constitue également le fondement du système de mesure des résultats, qui permet au Programme de s'assurer, sur la base de résultats tangibles, que son mandat et sa stratégie ont bien été appliqués. Il aide le PAM à montrer les progrès accomplis vers la réalisation des buts et objectifs qui lui sont assignés aux termes du Plan stratégique du PAM (2008–2013) et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a pris note du Cadre de résultats stratégiques et accepté que celui-ci serve de base de référence pour l'établissement des rapports à sa première session ordinaire de 2010. Ce document, qui est présenté **pour information**, a pour objet de porter à la connaissance des membres du Conseil les premiers éléments qui se dégagent de l'utilisation de ce cadre. Il expose les difficultés rencontrées et propose des solutions pour y remédier.

e) Réflexion sur l'amélioration de la nutrition—retiré

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Sélection et nomination du Commissaire aux comptes du PAM*

Ce document soumet au Conseil, **pour information**, la recommandation du Groupe d'évaluation relative à la nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période 2010–2016.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

b) Révision des honoraires du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009

Le Commissaire aux comptes a avisé le Secrétariat d'une proposition d'augmentation de ses honoraires en rémunération des services supplémentaires assurés au cours de l'exercice biennal 2008–2009. Cette question, dont le Bureau du Conseil d'administration a été saisi et a débattu lors de sa réunion du 18 septembre 2009, est maintenant présentée au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



c) Examen du cadre de financement du PAM

En ce qui concerne l'Examen du cadre de financement du PAM, la Directrice exécutive propose de traiter des questions intéressant les catégories d'activités en adoptant plusieurs mesures complémentaires. Ce document a pour objet de présenter les mesures en question et d'attirer l'attention sur les progrès accomplis jusqu'ici, et notamment sur les travaux du groupe de travail accéléré mis en place par la Directrice exécutive et le Bureau pour examiner les définitions en vigueur de termes tels que secours, redressement et redressement accéléré, et les mettre à jour si nécessaire, afin de parvenir à un consensus sur les définitions et les grands concepts qui contribuent à guider l'élaboration des programmes. Le groupe de travail accéléré se compose de membres du Conseil d'administration et du Secrétariat. Ce document est soumis au Conseil pour **examen**.

d) Rapport du Commissaire aux comptes sur la planification stratégique et l'établissement des rapports dans un bureau de pays du PAM – Ouganda, et réponse de la direction

Un grand projet de pays a été sélectionné, pour lequel le Commissaire aux comptes devra fournir une évaluation indépendante de la manière dont le Secrétariat a planifié les objectifs du projet et réussi à les réaliser, vérifie la conformité aux politiques et procédures du PAM et identifie les obstacles à l'efficacité et à l'efficience des activités du projet. L'évaluation porte aussi sur les risques, les points faibles et le respect des bonnes pratiques dans le but d'en tirer des enseignements applicables à l'ensemble de l'institution. Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Rapport du Commissaire aux comptes sur les bénéfices de l'application des normes IPSAS en termes de renforcement de la gestion financière et réponse de la direction

L'établissement d'états financiers conformes aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) offre une excellente occasion de renforcer l'obligation redditionnelle et les processus de gestion et de prise de décisions. Dans ce document, le Commissaire aux comptes évalue comment l'amélioration des systèmes de comptabilité et de présentation de l'information financière, grâce à l'application des normes IPSAS, peut être mise à profit pour faciliter la prise de décisions en matière financière et la gestion globale du PAM. Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



g) Dernier rapport d'activité sur le projet WINGS II*

Ce document, présenté au Conseil **pour information**, est un rapport d'activité sur le projet Système mondial et réseau d'information du PAM II (WINGS II) qui fait le point sur l'état de sa mise en œuvre et de son financement.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

7. ***Rapports d'évaluation***

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour examen**. Les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations figurant dans les rapports succincts d'évaluation sont récapitulées dans les additifs auxdits rapports.

a) Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 104270 et réponse de la direction

Cette opération vise à renforcer la sécurité alimentaire et à améliorer le capital humain et productif dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire et les zones reculées, en ciblant tout particulièrement les femmes et les enfants vulnérables. L'IPSR apporte une aide à 6,6 millions d'Afghans à travers des activités Vivres contre travail, Vivres pour la formation et Vivres pour l'éducation, en partenariat avec le Gouvernement, des entités non gouvernementales et les communautés. L'objet de l'évaluation est de vérifier dans quelle mesure ces objectifs ont été réalisés et de fournir des recommandations en vue de futures interventions en Afghanistan.

b) Rapport succinct de l'évaluation stratégique conjointe des systèmes d'information FAO/PAM sur la sécurité alimentaire et réponse de la direction

Cette évaluation est menée conjointement par la FAO et le PAM sur une suggestion du Comité du programme de la FAO. Les informations relatives à la sécurité alimentaire sont essentielles pour opérer les bons choix en matière d'assistance, surtout face à une nouvelle conjoncture mondiale qui influe sur les approvisionnements alimentaires et les coûts de l'aide. Ensemble et séparément, la FAO et le PAM ont consacré des ressources considérables à cette activité et engagé plusieurs évaluations dans ce domaine. Mais il s'agit de la première évaluation portant sur les systèmes de sécurité alimentaire dans leur ensemble, pour vérifier dans quelle mesure ils répondent aux besoins d'information des usagers et comment ils servent la prise de décision. L'évaluation est importante du point de vue des arrangements de coopération entre la FAO et le PAM, du travail conjoint et des stratégies futures à l'appui des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire.

c) Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Éthiopie 104300 (2007–2011) et réponse de la direction

Le programme de pays contribue à la réalisation de OMD suivants: réduire l'extrême pauvreté et la faim; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; et assurer un environnement durable. Le programme de pays en cours a été examiné sous l'angle de la pertinence, des résultats obtenus et des facteurs qui entrent en jeu pour les expliquer. Une série de recommandations permettra d'éclairer la prise de décisions pour la durée du programme de pays en vigueur et d'orienter la conception des programmes suivants.



d) Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Guatemala 104570 et réponse de la direction

Au Guatemala, 12 pour cent des nourrissons présentent une insuffisance pondérale à la naissance et 50 pour cent des enfants souffrent de malnutrition chronique dès l'âge de 3 ans. Les objectifs de l'opération du PAM consistent à sauver des vies grâce à une supplémentation thérapeutique et alimentaire et à combattre la malnutrition chronique en s'attaquant à plusieurs des causes sous-jacentes dans les zones cibles, notamment: i) l'accès limité à une alimentation adéquate en termes de quantité et de qualité; ii) les pratiques de sevrage, de soins et de santé inadéquates; et iii) le contrôle limité des femmes sur les ressources communautaires. L'évaluation examine la pertinence et les résultats de l'opération visant à s'attaquer à la dénutrition chronique au Guatemala, dans une région où la nutrition revêt une importance stratégique.

Questions opérationnelles

8. *Programmes de pays*

La version provisoire du programme de pays mentionné ci-dessous a été examinée par le Conseil en octobre 2009. En application de la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), la version finale du programme de pays a été affichée sur le site web du PAM en décembre 2009, et elle est soumise au Conseil **pour approbation tacite**.

- Guatemala 200031 (2010–2014)

9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Afghanistan 200063
- Iraq 200035

10. *Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Conseil d'administration par correspondance**

Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par correspondance par le Conseil entre la deuxième session ordinaire de 2009 et la première session ordinaire de 2010

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'une augmentation budgétaire pour une IPSR:

- Éthiopie 106650

11. *Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2009)*

- Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués en vertu de l'appendice au règlement général.



12. *Questions d'organisation et de procédure*

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010-2011*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2010-2011 est présentée **pour information**.

13. *Questions d'administration et de gestion*

➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) se rapportant aux activités du PAM qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2009;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

14. *Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2009 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2009 est soumis au Conseil **pour aval**.

15. *Questions diverses*

➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM, organisée les 15 et 17 janvier 2010, est présenté oralement au Conseil **pour information**.

16. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil d'administration est saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

